

jurisdiction in all cases which the parties submitted to it, but in order to encourage a larger number of States to decide to accept the compulsory jurisdiction of the Court, that compulsory jurisdiction was restricted to legal disputes in the second part of Article 36.

He was supported by the representative of COSTA RICA.

Mr. CAMEY HERRERA (Guatemala) stated that he had voted in favour. His country had accepted the compulsory jurisdiction of the Court. However, in the question of Belize, which was pending between Guatemala and the United Kingdom, his Government was willing to submit that question to the Court, provided the Court decided the case *ex aequo et bono* in accordance with Article 38, paragraph 2, of its Statute.

33. Continuation of the discussion on the report of Sub-Committee 1 on the Agreement between the United Nations and the United States of America regarding the headquarters of the United Nations: (document A/C.6/172)

Mr. BECKETT (Rapporteur of Sub-Committee 1) recalled that the Sub-Committee was of the opinion that the Agreement should be approved and that the Secretary-General should be given the authority to exchange the notes necessary to bring it into force. The whole report was unanimous, but attached to it was a draft resolution which in the Sub-Committee was adopted unanimously, except for one abstention.

Further discussion of the matter was postponed.

The meeting rose at 6.30 p.m.

FIFTY-THIRD MEETING

Held at Lake Success, New York, on Thursday, 23 October 1947, at 3 p.m.

Chairman: Mr. EL-KHOURI (Syria).

34. Discussion on the report of Sub-Committee 1 on the Agreement between the United Nations and the United States of America regarding the headquarters of the United Nations (document A/C.6/172)

Mr. BECKETT (Rapporteur of Sub-Committee 1) stated that the report of Sub-Committee 1 on the headquarters agreement was brought before the Committee to secure its approval, and thus ultimately the General Assembly's approval, for the exchange of notes between the Secretary-General and the Secretary

devrait s'étendre à toutes les affaires que les parties lui soumettraient, mais, en raison de l'intérêt qu'il y a à ce qu'un plus grand nombre d'Etats décident d'accepter la juridiction obligatoire de la Cour, cette juridiction a été limitée aux différends d'ordre juridique dans la seconde partie de l'Article 36.

Le représentant de la Colombie est appuyé par le représentant de COSTA-RICA.

M. CAMEY HERRERA (Guatemala) déclare qu'il a voté pour la proposition. Son pays a accepté la juridiction obligatoire de la Cour. Toutefois, dans l'affaire de Belize, en instance entre le Guatemala et le Royaume-Uni, son Gouvernement est prêt à soumettre l'affaire à la Cour, à condition que la Cour statue conformément au paragraphe 2 de l'Article 38 de son Statut, c'est-à-dire *ex æquo et bono*.

33. Suite de la discussion sur le rapport de la Sous-Commission 1 sur l'Accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique, relatif au siège de l'Organisation (document A/C.6/172)

M. BECKETT (Rapporteur de la Sous-Commission 1) rappelle que, de l'avis de la Sous-Commission, l'Accord devrait être approuvé et le Secrétaire général devrait être autorisé à procéder à l'échange de notes nécessaires pour le faire entrer en vigueur. L'ensemble du rapport a été adopté par la Sous-Commission à l'unanimité; cependant, le projet de résolution joint en annexe a été adopté à l'unanimité moins une abstention.

La discussion de cette question est remise à plus tard.

La séance est levée à 18 h. 30.

CINQUANTE-TROISIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 23 octobre 1947, à 15 heures.

Président: M. EL-KHOURI (Syrie).

34. Discussion sur le rapport de la Sous-Commission 1 sur l'Accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique, relatif au siège de l'Organisation (document A/C.6/172)

M. BECKETT (Rapporteur de la Sous-Commission 1) indique que le rapport de la Sous-Commission 1 sur l'accord relatif au siège de l'Organisation est présenté à la Commission pour obtenir son approbation et, en définitive, celle de l'Assemblée générale, en vue d'un échange de notes entre le Secrétaire général et le Secrétaire

of State of the United States which would bring the Headquarters Agreement into effect. The Sub-Committee had examined the agreement with great care and had adopted the report unanimously; the draft resolution attached to the report had also been adopted unanimously with one abstention.

Asked by the CHAIRMAN for his opinion on the amendments presented by the USSR delegation to the report (document A/C.6/174) and the Polish draft resolution (document A/C.6/175), Mr. BECKETT replied that the USSR amendment seemed to be quite in accordance with the general sense of the report. Its only effect was to outline more fully points already covered, but there was no discrepancy as to substance. The Polish draft resolution consisted of two parts, the second part being similar to the USSR amendments and in accordance with the report; however, the first part of the Polish draft resolution seemed superfluous.

Mr. RUDZINSKI (Poland) requested the opinion of the United States on these amendments.

The CHAIRMAN said that he would start with the amendments, since such was the usual procedure.

Mr. BECKETT (United Kingdom) considered the USSR amendment to be acceptable.

Mr. FAHY (United States of America) stated that, although he considered the report adequate and would prefer its adoption as it stood, he would approve the USSR amendment in order to have the report adopted unanimously.

The CHAIRMAN said that since there were no objections he would consider document A/C.6/174 to have been adopted.

Mr. FAHY (United States of America) observed that there appeared to be no objection to the second part of the Polish draft resolution. However, he agreed with Mr. Beckett that the first paragraph was superfluous and urged its withdrawal.

Mr. RUDZINSKI (Poland) said that since the first paragraph of his draft resolution was merely a repetition of the second part of the Argentine proposal (document A/378) he could agree to its deletion.

Mr. BECKETT (United Kingdom) pointed out that a slight drafting correction was necessary in the second paragraph of the Polish draft resolution. The fourth line of the second paragraph should read "the last sentence of subsection 4".

Mr. FAHY (United States of America) said that he did not object to the recommendations in paragraph 2 of the Polish amendment, but he

d'Etat des Etats-Unis, échange de notes qui aura pour effet de mettre cet accord en vigueur. La Sous-Commission a étudié cet accord très attentivement, et elle a adopté le rapport à l'unanimité; le projet de résolution joint au rapport a été également adopté à l'unanimité moins une abstention.

Le PRÉSIDENT, ayant demandé au Rapporteur de faire connaître son opinion sur les amendements proposés par la délégation de l'URSS (document A/C.6/174) et sur le projet de résolution présenté par la délégation polonaise (document A/C.6/175) M. BECKETT répond que l'amendement de l'URSS semble parfaitement en harmonie avec le sens général du rapport. Son seul effet est d'exposer plus complètement des questions déjà traitées; il ne soulève aucune différence sur le fond. Le projet de résolution de la délégation de la Pologne se divise en deux parties; la seconde est analogue aux amendements de l'URSS et en harmonie avec le rapport; quant à la première partie du projet de résolution de la Pologne, elle paraît superflue.

M. RUDZINSKI (Pologne) désire connaître l'opinion de la délégation des Etats-Unis sur ces amendements.

Le PRÉSIDENT annonce qu'il commencera par les amendements puisque telle est la procédure d'usage.

M. BECKETT (Royaume-Uni), considère que l'amendement de l'URSS peut être accepté.

M. FAHY (Etats-Unis d'Amérique) bien qu'il considère le rapport satisfaisant et qu'il eût préféré le voir adopté dans sa forme actuelle, approuvera l'amendement de l'URSS, pour que le rapport soit adopté à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT déclare que, puisqu'il n'y a pas d'objection, il considère le document A/C.6/174 comme adopté.

M. FAHY (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer qu'il ne semble pas y avoir d'objection à la deuxième partie du projet de résolution de la délégation de la Pologne. Toutefois, il reconnaît avec M. Beckett que le premier paragraphe est superflu et insiste pour qu'il soit retiré.

M. RUDZINSKI (Pologne) déclare que, étant donné que le premier paragraphe de son projet de résolution ne constitue qu'une répétition de la deuxième partie de la proposition de l'Argentine (document A/378), il peut en accepter la suppression.

M. BECKETT (Royaume-Uni) fait observer qu'il est nécessaire de modifier légèrement la rédaction du deuxième paragraphe du projet de résolution de la Pologne. Aux quatrième et cinquième lignes du deuxième paragraphe, il faudrait lire: "la dernière phrase du quatrième alinéa".

M. FAHY (Etats-Unis d'Amérique) ne s'oppose pas aux recommandations contenues dans le paragraphe 2 de l'amendement de la délégation

wished to know whether the Committee meant to enlarge sub-section 4 of section 15 beyond the statement in the agreement.

Mr. BECKETT (United Kingdom) explained that the last sentence of sub-section 4 had only to do with the area concerned and not the number of individuals.

The CHAIRMAN said that if there were no objections to the Polish resolution he would consider it adopted as amended.

The resolution, as amended, was adopted unanimously.

Mr. FAHY (United States of America) stated that it was apparent that the Committee would unanimously approve the report of the Sub-Committee (document A/C.6/172). He therefore wished to say on behalf of the United States that the Headquarters Agreement was a unique agreement in international relations. It had been executed by the Secretary of State of the United States and the Secretary-General of the United Nations on 26 June 1947 and approved unanimously thirty days later by both houses of Congress. By Congressional resolution the President of the United States had been authorized to bring the Agreement into effect. Now there remained only the ratification of the Agreement by the General Assembly, and its approval by the Sixth Committee would foreshadow like action by the General Assembly. The United States delegation joined with the other fifty-six Members of the United Nations and, as the other party to the Agreement, expressed its deep gratitude to those who had participated in this work. He hoped that this important step would contribute to the stabilization of the functions of the United Nations in the country of its permanent site.

The CHAIRMAN put to the vote the report of the Rapporteur of Sub-Committee 1 on the Agreement between the United Nations and the United States of America contained in document A/C.6/172, with the USSR amendment, as adopted.

The report was unanimously adopted.

Mr. KERNO, (Assistant Secretary-General in charge of Legal Affairs), said that since the report as amended by the USSR delegation had been unanimously adopted he wished to make a statement in the name of the Secretary-General. He wished to express his concurrence with the United States representative in his statement concerning the importance of the negotiations regarding the headquarters site. It had been a very difficult problem, for which there had been no precedent. The framework had to be built on a solid foundation. The

de la Pologne, mais doute que la Commission veuille faire dire au quatrième alinéa de la section 15 plus que n'en dit la disposition correspondante de l'accord.

M. BECKETT (Royaume-Uni) précise que la dernière phrase du quatrième alinéa vise seulement la zone considérée, et non pas le nombre de personnes.

Le PRÉSIDENT déclare que, si personne ne présente d'objection à la résolution de la Pologne, il la considérera comme adoptée dans sa forme modifiée.

La résolution est adoptée à l'unanimité dans sa forme modifiée.

Pour M. FAHY (Etats-Unis d'Amérique) il semble bien que la Commission approuvera le rapport de la Sous-Commission (document A/C.6/172) à l'unanimité. En conséquence, il tient à déclarer, au nom des Etats-Unis, que l'accord sur le siège est un accord unique dans le domaine des relations internationales. Il a été signé par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 26 juin 1947, et approuvé à l'unanimité par les deux Chambres du Congrès des Etats-Unis trente jours plus tard. Par une loi du Congrès, le Président des Etats-Unis a été autorisé à mettre l'accord en application. Il ne manque plus maintenant que la ratification par l'Assemblée générale et l'approbation de l'accord par la Sixième Commission qui fera présager que l'Assemblée générale l'approuvera également. La délégation des Etats-Unis se joint aux cinquante-six autres Etats-Membres des Nations Unies et, en qualité d'autre partie à l'accord, exprime sa profonde gratitude à ceux qui ont participé à cette œuvre. Il espère que cette mesure importante contribuera à assurer la continuité des fonctions de l'Organisation des Nations Unies dans le pays où se trouve son siège permanent.

Le PRÉSIDENT met aux voix le rapport du rapporteur de la Sous-Commission 1 sur l'accord entre l'Organisation des Nations Unies et les Etats-Unis d'Amérique (document A/C.6/172), avec l'amendement de l'URSS dans la forme où il a été adopté.

A l'unanimité, le rapport est adopté.

M. KERNO (Secrétaire général adjoint chargé des questions juridiques) fait remarquer que, puisque le rapport, avec la modification proposée par la délégation de l'URSS, a été adopté à l'unanimité, il désire faire une déclaration au nom du Secrétaire général. Il tient à dire qu'il est entièrement d'accord avec le représentant des Etats-Unis quand il souligne l'importance des négociations relatives au site. Il s'agit d'un problème très difficile pour lequel il n'existait pas de précédent. Il a fallu construire sur des bases solides. L'accord contient, notamment, des

Agreement contained territorial provisions, among others, which were to be applied to the site of the future headquarters, but certain provisions relating to the personal status of members of delegations would apply immediately. The discussions for another agreement concerning the temporary headquarters of the United Nations were progressing very satisfactorily.

The CHAIRMAN stated that the Rapporteur would prepare the report in time to be submitted to the General Assembly for adoption at its next meeting so that, in the interests of all parties concerned, the Agreement would come into force as soon as possible.

Mr. KAECKENBEECK (Rapporteur) observed that since the Chairman had made a reference to the report which the Rapporteur was supposed to transmit to the General Assembly, he wished to ask whether his task now consisted simply of giving official notice of the vote on the report and on the USSR amendment, or whether the Chairman had anything else in mind.

The CHAIRMAN, in reply, observed that the Rapporteur had clearly interpreted the task in hand, and that the draft resolution presented by the Polish delegation would be submitted to the General Assembly as a separate document.

Mr. RUDZINSKI (Poland) wished to make a suggestion. Since there were two documents, the General Convention on Privileges and Immunities and the Headquarters Agreement, he foresaw some difficulty in the implementation of its provisions. He suggested that the Secretariat might prepare a pamphlet explaining in plain language these provisions for the use of the officials of the United Nations and the delegations.

The CHAIRMANS observed that when the General Convention on Privileges and Immunities came into force the Secretariat would consider the suggestion.

35. Continuation of the discussion on the recommendations to be made to ensure the surrender of war criminals, traitors and quislings to the States where their crimes were committed: Draft report to the General Assembly (document A/C.6/W.4)

AMENDMENT PROPOSED BY THE DELEGATION OF THE UNION SOVIET SOCIALIST REPUBLICS TO THE REPORT OF THE RAPPORTEUR ON WAR CRIMINALS (DOCUMENT A/C.6/176)

Mr. BECKETT (United Kingdom) referred to the last paragraph of the USSR amendment on the surrender of war criminals (document

dispositions d'ordre territorial qui doivent s'appliquer au site du futur siège, mais certaines dispositions relatives au statut individuel des membres des délégations prendront effet immédiatement. Les discussions relatives à l'établissement d'un autre accord concernant le siège provisoire de l'Organisation des Nations Unies progressent d'une façon très satisfaisante.

Le PRÉSIDENT dit que le Rapporteur préparera le rapport en temps voulu pour qu'il soit présenté à l'Assemblée générale, afin qu'elle l'adopte à sa prochaine séance; ceci permettra que l'accord entre en vigueur aussitôt que possible, dans l'intérêt de toutes les parties intéressées,

M. KAECKENBEECK (Rapporteur) fait observer que, puisque le Président a parlé du rapport que le Rapporteur est censé transmettre à l'Assemblée générale, il voudrait savoir si sa tâche consiste simplement maintenant à donner acte du vote qui vient d'avoir lieu concernant le rapport et l'amendement de l'URSS, ou bien si le Président envisage autre chose.

Le PRÉSIDENT répond que le Rapporteur a parfaitement compris la tâche qui lui incombe et que le projet de résolution de la délégation polonaise sera présenté à l'Assemblée générale comme un document distinct.

M. RUDZINSKI (Pologne) désire présenter une suggestion. Puisqu'on se trouve en présence de deux documents, la convention générale sur le privilège et immunités et l'accord relatif au siège, M. Rudzinski prévoit que la mise à exécution de l'accord présentera une certaine difficulté. Il propose que le Secrétariat prépare une brochure expliquant ces dispositions en termes simples pour l'usage des fonctionnaires des Nations Unies et des délégations.

Le PRÉSIDENT fait observer que le Secrétariat examinera cette proposition lorsque la Convention générale sur les privilèges et immunités entrera en vigueur.

35. Suite de la discussion sur les recommandations à présenter en vue de la remise des criminels de guerre, des traîtres et des quislings aux Etats où ils ont commis leurs crimes; Projet de rapport à l'Assemblée Générale (document A/C.6/W.4)

AMENDEMENT AU RAPPORT DU RAPPORTEUR SUR LES CRIMINELS DE GUERRE, PRÉSENTÉ PAR LA DÉLÉGATION DE L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES (DOCUMENT A/C.6/176)

M. BECKETT (Royaume-Uni) se reportant au dernier paragraphe de l'amendement de l'URSS relatif à la remise des criminels de guerre (docu_

A/C.6/176), and said that this paragraph was unacceptable, particularly since the point mentioned related to a remark that had been made out of order by the USSR delegation and to which neither the United States nor the United Kingdom delegations had been permitted to reply. However, he had no objection to the first paragraph of the USSR amendment.

The CHAIRMAN said that he agreed with Mr. Beckett's point and felt that the second paragraph of the USSR amendment should be dropped.

Mr. FAHY (United States of America) said that he had no objection to the first paragraph of the USSR amendment, but agreed with Mr. Beckett's remarks on the second paragraph since the debate on that point had been closed before the inaccuracies in the USSR delegation's accusations could be repudiated.

Mr. DURDENEVSKY (Union of Soviet Socialist Republics) said that he was pleased that the representatives of the United Kingdom and the United States accepted the first part of the amendment, but he could not agree to the deletion of the second paragraph, since it was simply a finding of fact on a general measure enforced in the United States and United Kingdom zones, and it was for the Commission either to accept or reject the paragraph.

Mr. FAHY (United States of America) observed that the second part of the USSR amendment, regarding the restriction in the time limit for the surrender of war criminals, totally misrepresented the purpose of the time limit. The reason for the limit imposed with respect to requests for the surrender of war criminals was that many prisoners had been held for long periods without any charges having been brought against them; the time limit was not one for the actual surrender of the war prisoners. If a debate on the matter had been permitted, the point would have been made perfectly clear.

Mr. DURDENEVSKY (Union of Soviet Socialist Republics) read the text of the letter on this subject addressed by the United Kingdom occupation authorities to the USSR authorities.

Mr. FAHY (United States of America) said that the text just read was from the letter which had been precluded from the debate and therefore concerned a matter on which the United Kingdom had not been allowed to reply.

The CHAIRMAN suggested that if the Committee agreed to the insertion of the second paragraph of the USSR amendment, the United Kingdom would have a chance to answer the

ment A/C.6/176) déclare que ce paragraphe ne peut être accepté, notamment parce qu'il a trait à une remarque faite irrégulièrement par la délégation de l'URSS et à laquelle ni la délégation des Etats-Unis, ni celle du Royaume-Uni n'ont pu répondre. Toutefois, M. Beckett ne présente aucune objection au premier paragraphe de l'amendement présenté par l'URSS.

Le PRÉSIDENT dit qu'il partage le point de vue de M. Beckett et estime que le second paragraphe de l'amendement de l'URSS devrait être supprimé.

M. FAHY (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'il ne trouve pas à redire au premier paragraphe de l'amendement de l'URSS; mais il approuve les remarques de M. Beckett sur le second paragraphe, puisque le débat sur ce point a été clos avant qu'il ait pu démentir les allégations inexactes contenues dans les accusations de la délégation de l'URSS.

M. DURDENEVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il est heureux que les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis acceptent la première partie de l'amendement; mais il ne peut consentir à la suppression du second paragraphe, qui se borne à constater un état de fait en ce qui concerne les dispositions générales adoptées dans les zones américaine et britanniques d'occupation; c'est à la Commission qu'il appartient d'accepter ou de rejeter le paragraphe.

M. FAHY (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que la seconde partie de l'amendement de l'URSS, relative à la réduction du délai pour la remise des criminels de guerre, dénature complètement la raison d'être de ce délai. Celui-ci a été fixé pour les demandes tendant à la remise des criminels de guerre, puisque de nombreux prisonniers ont été détenus très longtemps sans que des accusations aient été portées contre eux; le délai ne concerne pas la remise effective des prisonniers de guerre. Si l'on avait permis un débat sur la question, ce point aurait été nettement précisé.

M. DURDENEVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) donne lecture de la lettre que les autorités d'occupation du Royaume-Uni ont adressée en la matière aux autorités de l'URSS.

M. FAHY (Etats-Unis d'Amérique) dit que le texte qui vient d'être lu est extrait de la lettre qui a été écartée du débat; il concerne donc un point sur lequel il n'a pas été permis au Royaume-Uni de répondre.

Le PRÉSIDENT émet l'idée que, si la Commission accepte d'introduire dans le rapport le second paragraphe de l'amendement de l'URSS le Royaume-Uni aura l'occasion de répondre à

charges. In any case, since the first paragraph was agreed upon, he would consider it to have been adopted. Accordingly, the last paragraph of point 3 of the present draft would be replaced by the draft submitted by the USSR. He then proposed a vote on the second paragraph of the USSR amendment based on the condition that if this paragraph were inserted, the United States and the United Kingdom would have an opportunity of replying to the allegations of the USSR delegation.

Mr. RAAFAT (Egypt) asked whether the representatives of the United States and United Kingdom contested the allegations of the Union of Soviet Socialist Republics, to which these representatives replied in the affirmative.

The second paragraph of the USSR amendment was rejected by 18 votes to 7, with 14 abstentions.

Mr. RADOVANOVIC (Yugoslavia) drew the attention of the Committee to the fact that in the third paragraph of the draft report to the General Assembly on the surrender of war criminals (document A/C.6/W. 4) the Rapporteur had not clearly indicated the Yugoslav position. The Yugoslav draft resolution (document A/C.6/163) had limited itself to the terms laid down by the General Assembly. It had not proposed to amplify these principles, since it was their practical application which was lacking and not the principles themselves. He therefore objected to the word "amplification" in the sixth line of paragraph 3, and suggested that it should be deleted, and further suggested that reference should be made to the fact that not a single Italian war criminal had been surrendered to the Yugoslav or Ethiopian Governments. Without those corrections he could not accept the report.

Mr. KAECKENBEECK (Rapporteur), said that two desires had been expressed by the Yugoslav delegation, one of which was to delete the word "amplification" and with that the Rapporteur could not agree, since the Yugoslav proposal had gone further than the original resolution. However, it was for the Committee to decide to strike out that word if it accepted the Yugoslav delegation's interpretation of its own proposal. As to the further amendment, the Committee had heard certain allegations, but had not been able to consider them. Nothing one-sided should appear in the report. If the Committee decided to allow allegations to be inserted, it would also have to allow the other countries concerned to publish their replies in the report.

Mr. SEYERSTED (Norway) observed that he had understood that the United Kingdom dele-

ces accusations. En tout cas, puisqu'il y a eu accord sur le dernier paragraphe, le Président le considère comme adopté. Le dernier paragraphe du point 3 du projet actuel sera donc remplacé par le texte présenté par l'URSS. Le Président propose ensuite de mettre aux voix le second paragraphe de l'amendement de l'URSS, étant bien entendu que, si ce paragraphe est ajouté, les Etats-Unis et le Royaume-Uni auront la possibilité de répondre aux allégations de la délégation de l'URSS.

M. RAAFAT (Égypte) demande si les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni contestent l'exactitude des allégations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques; ces représentants répondent affirmativement.

Par 18 voix contre 7, avec 14 abstentions, le second paragraphe de l'amendement de l'URSS est rejeté.

M. RADOVANOVIC (Yougoslavie) attire l'attention de la Commission sur le fait que, dans le troisième paragraphe du projet de rapport à l'Assemblée générale sur la remise des criminels de guerre (document A/C.6/W.4), le Rapporteur n'a pas indiqué clairement la position de la Yougoslavie. Le projet de résolution de la Yougoslavie (document A/C.6/163) se borne à reprendre les termes de la résolution de l'Assemblée générale et ne propose pas d'extension de ces principes, puisque ce qui fait défaut en réalité c'est leur application. Il est donc opposé à ce qu'on emploie le mot "extensions" à la sixième ligne du paragraphe 3 et propose de le supprimer; il propose en outre de mentionner le fait qu'aucun criminel de guerre italien n'a été remis aux Gouvernements yougoslave ou éthiopien. Il ne peut accepter le rapport s'il n'est pas modifié comme il le demande.

M. KAECKENBEECK (Rapporteur) dit que la délégation yougoslave désire deux choses: elle voudrait d'abord supprimer le mot "extensions". Le Rapporteur n'estime pas pouvoir le faire, puisque la proposition de la Yougoslavie va plus loin que la résolution initiale. Toutefois, il appartient à la Commission de décider de la suppression de ce mot si elle accepte l'interprétation que la délégation yougoslave donne de sa propre proposition. Parlant ensuite de la seconde modification demandée par la délégation yougoslave, il signale que la Commission a entendu certaines allégations, mais que la Commission n'a pas pu les examiner. Le rapport ne doit rien contenir d'unilatéral. Si la Commission veut permettre l'insertion d'allégations, elle devra permettre aux autres pays intéressés de faire insérer leur réponse dans le rapport.

M. SEYERSTED (Norvège) signale qu'il a cru comprendre que la délégation du Royaume-Uni

gation had suggested that the word "quisling" should be replaced by the word "traitor", on the basis of the suggestion it had made.

The CHAIRMAN explained that this was merely a matter of translation.

Mr. BECKETT (United Kingdom) said that this had not been a formal amendment; it was a mere suggestion and he was still willing to use the word "traitor" if it seemed preferable.

Mr. RADOVANOVIC (Yugoslavia) said that he could not accept the Rapporteur's explanation, since the part inserted in the Yugoslav amendment relative to Italian war criminals was not a unilateral opinion. If a formal amendment appeared necessary, then one should be made.

Mr. KAECKENBEECK (Rapporteur) stated that it was a matter of interpreting the Yugoslav draft resolution. If the Committee accepted the Yugoslav delegation's interpretation he suggested that the end of the second sentence of paragraph 3 should read: 'clarification concerning the application of these principles'.

Mr. FAHY (United States of America) said that he felt the draft resolution was not being properly interpreted by the Yugoslav delegation. He was willing to abstain from voting, but he wished to express his view.

A vote was taken on the proposed change in paragraph 3.

The change was accepted by 12 votes, with 27 abstentions.

The CHAIRMAN passed on to the United Kingdom suggestion for the substitution of the word "traitor" for the word "quisling". It was his impression that the word "traitor" had a more general meaning, and after some discussion, during which the USSR delegation wished to keep the formula of the Italian treaty defining the word "quisling", he proposed a vote on the matter. It was agreed that the word "traitor" should be substituted for the word "quisling", but that the text should otherwise remain unchanged.

The Yugoslav delegation had presented a formal amendment that there be added to the end of the second sentence of paragraph 3 of the Rapporteur's report on war criminals (document A/C.6/W.4), the following: "as well as the fact that not one Italian war criminal was surrendered to the Yugoslav Government".

Mr. BECKETT (United Kingdom) raised the objection that the Committee was not in a position to know whether that statement was correct.

avait proposé de remplacer le mot "quislings" par le mot "traîtres", comme l'avait suggéré le Royaume-Uni.

Le PRÉSIDENT explique qu'il s'agit là simplement d'une question de traduction.

M. BECKETT (Royaume-Uni) déclare qu'il n'a pas présenté d'amendement formel, mais une simple suggestion, et qu'il est encore disposé à ce qu'on emploie le mot "traîtres" s'il paraît préférable.

M. RADOVANOVIC (Yougoslavie) déclare qu'il ne peut accepter l'explication du Rapporteur, puisque la partie de l'amendement de la Yougoslavie relative aux criminels de guerre italiens n'exprime pas une seule opinion unilatérale. Si on estime qu'un amendement formel est nécessaire, il faut le présenter.

M. KAECKENBEECK (Rapporteur) déclare qu'il s'agit de l'interprétation du projet de résolution de la Yougoslavie. Si la Commission accepte l'interprétation que donne la délégation yougoslave, il suggère de dire à la fin de la deuxième phrase du paragraphe 3: "précisions concernant l'application de ces principes".

M. FAHY (Etats-Unis d'Amérique) pense que la délégation yougoslave n'interprète pas le projet de résolution comme il convient. Il veut bien s'abstenir de voter, mais il tient à exprimer son avis.

La modification proposée au paragraphe 3 est mise aux voix.

Par 12 voix pour, avec 27 abstentions, cette modification est adoptée.

Le PRÉSIDENT passe ensuite à la proposition émanant du Royaume-Uni et tendant à remplacer par le mot "quisling" le mot "traître". Il a l'impression que le mot "traître" a un sens plus général. A la suite d'une discussion au cours de laquelle la délégation de l'URSS déclare qu'elle tient à ce que l'on maintienne la définition du mot "quisling" qu'on trouve dans le Traité de paix avec l'Italie, il propose de mettre la question aux voix. La Commission décide de remplacer le mot "quisling" par le mot "traître", le reste du texte restant sans changement.

La délégation yougoslave a présenté un amendement officiel sous forme d'un texte à ajouter à la fin de la deuxième phrase du paragraphe 3 du rapport du Rapporteur sur les criminels de guerre (document A/C.6/W.4). Ce texte est ainsi conçu: "ainsi que le fait que pas un seul criminel de guerre italien n'a été livré au Gouvernement yougoslave".

M. BECKETT (Royaume-Uni) objecte que la Commission n'est pas en mesure de savoir si cette déclaration est exacte.

Mr. DURDENEVSKY (Union of Soviet Socialist Republics) supported the Yugoslav amendment, since he felt that it was the opinion of the Yugoslav delegation, and not of the Committee, in respect to a fact.

Mr. FAHY (United States of America) said that it was stated as a fact, not an opinion, and that if the Committee was going to single out one view on a fact, then the answers to that fact should also be inserted.

The CHAIRMAN observed that it was a statement made by the Yugoslav delegation alone and not by the Committee, and the Rapporteur could make that clear in his report. He then proposed a vote on the insertion of the Yugoslav amendment as stated.

The amendment was rejected by 20 votes to 10, with 9 abstentions.

He then put the Rapporteur's report to a vote with the accepted amendments.

The report, as amended, was adopted by 32 votes to 6, with 2 abstentions.

Mr. KERNO (Assistant Secretary-General in charge of Legal Affairs) read to the Committee a letter from the President of the Assembly to the Chairman of the Sixth Committee suggesting that the Sixth Committee should consider the provisional rules of procedure as soon as possible, so that its recommendations, when adopted, might be available to the General Assembly during the present session (document A/C.6/153).

The CHAIRMAN requested Sub-Committee 3 to accelerate its work so that its report might be presented to the Sixth Committee as soon as possible.

The meeting rose at 6 p.m.

FIFTY-FOURTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 29 October 1947, 11 a.m.*

Chairman: Mr. EL-KHOURI (Syria).

36. Registration and publication of treaties and international agreements (document A/380)

Mr. SABA (Secretary of the Sixth Committee), Director of the Division of Registration of Treaties, said that the object of the Secretary-General's report on the registration and publication of international treaties and agreements, contained in document A/380, was to keep the Members informed of what had been done in

M. DUDRENEVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie l'amendement de la Yougoslavie, car, à son avis, il représente l'opinion de la délégation yougoslave, et non celle de la Commission, à l'égard d'un fait.

M. FAHY (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'il s'agit d'un fait et non d'une opinion et que, si la Commission n'exprime qu'une seule manière de voir à l'égard d'un fait, il y a lieu également de faire figurer au rapport d'autres opinions.

Le PRÉSIDENT fait remarquer qu'il s'agit d'une affirmation de la seule délégation yougoslave et non de la Commission. Ce point devra être précisé par le Rapporteur dans son rapport. Le Président propose ensuite de mettre aux voix l'insertion de l'amendement de la Yougoslavie tel qu'il a été formulé.

Par 20 voix contre 10, avec 9 abstentions, l'insertion de l'amendement de la Yougoslavie est rejeté.

Le PRÉSIDENT met ensuite aux voix le rapport du Rapporteur avec les amendements adoptés.

Par 32 voix contre 6, avec 2 abstentions, le rapport est accepté, avec les modifications qui y ont été apportées.

M. KERNO (Secrétaire général adjoint chargé des affaires juridiques) donne lecture à la Commission d'une lettre adressée au Président de la Sixième Commission par le Président de l'Assemblée et proposant que la Sixième Commission examine le plus tôt possible le règlement intérieur provisoire, afin que l'Assemblée générale puisse disposer, au cours de la présente session, (document A/C.6/153) des recommandations que la Commission aura adoptées.

Le PRÉSIDENT demande à la Sous-Commission 3 de faire diligence, de manière à présenter son rapport le plus tôt possible à la Sixième Commission.

La séance est levée à 18 heures.

CINQUANTE-QUATRIÈME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 29 octobre 1947, à 11 heures.*

Président: M. EL-KHOURI (Syrie).

36. Enregistrement et publication des traités et accords internationaux (document A/380)

M. SABA (Secrétaire de la Sixième Commission, directeur de la Division de l'enregistrement des traités) dit que le rapport du Secrétaire général sur l'enregistrement et la publication des traités et des accords internationaux, contenu dans le document A/380, a pour objet de tenir les membres de la Commission au courant de ce